

Sommaire

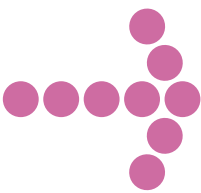
INTERACTIVITÉ

Cliquez sur l'article à consulter, vous serez dirigé vers la page concernée.

En bas de chaque page, un «lien» retour sommaire vous permet de revenir sur le sommaire.

Introduction	p. 3
Objectifs et définition	p. 4
Les objectifs du guide	p. 4
Le refuge définition et spécificités	p. 5
1. Eau	p. 11
L'alimentation en eau	p. 11
L'assainissement	p. 16
2. Déchets	p. 27
Les règles à respecter pour l'élimination des déchets	p. 27
Les catégories de déchets générés par les refuges	p. 27
Le stockage, l'élimination et l'évacuation	p. 31
3. Energie	p.39
Définir les besoins du refuge en énergie	p. 39
Les sources d'énergie disponibles dans le refuge	p. 39
Maîtriser la consommation d'énergie du refuge	p. 44
4. Sécurité	p. 49
Les règles de sécurité applicables aux refuges	p. 49
5. Paysage	p. 53
Les règles pour l'aménagement de la montagne	p. 54
Bien traiter les abords	p. 55
6. Actions	p. 59
Les écocartes® : un outil de management environnemental spécifique aux Très Petites Entreprises (TPE) comme les refuges	p. 59
L'éco-label européen pour les services d'hébergement touristique	p. 59
La démarche du Parc National des Pyrénées	p. 60
Club Alpin Français : Pour un «développement respectueux de l'environnement»	p. 60
Le diplôme universitaire de gardien de refuge	p. 61
Conclusion	p. 62
Sources Bibliographiques	p. 63
Contacts utiles	p. 64
Glossaire	p. 66
Liste des refuges gardés des Pyrénées	p. 68
Ecocartes® : un outil simple pour suivre les impacts environnementaux du refuge	p. 70

INTRODUCTION



Le massif pyrénéen versant nord compte 33 refuges et 12 chalets-refuges dont 27 refuges et 5 chalets-refuges en région Midi-Pyrénées (Liste arrêtée par le Comité de pilotage du Plan de Référence « Refuges - Haute Montagne »).

Ils constituent des points d'ancrage de l'homme dans un milieu montagnard extrêmement fragile : faune, flore, écosystème, ressource en eau, sols, paysages... Situés au sein de sites de grande valeur et dans une nature encore préservée, les refuges attirent et concentrent un tourisme en quête de dépaysement ouvert à tous.

Cette fréquentation grandissante de la montagne et des refuges incite à s'interroger sur les impacts environnementaux d'un bâtiment accueillant du public en site isolé et sensible. La gestion environnementale des refuges revêt alors un caractère capital afin de maintenir l'équilibre entre le milieu montagnard fragile et l'essor des activités sportives et de loisirs de plein air (et des perturbations qu'elles impliquent). Des règles particulières en matière d'environnement et des « bonnes pratiques » sont à appliquer en montagne, mais elles sont bien souvent peu connues et parfois mal respectées.

Ce guide est destiné aux propriétaires, aux gestionnaires et aux gardiens des refuges gardés du massif des Pyrénées.

L'objectif principal de ce guide, réalisé par l'Agence Régionale Pour l'Environnement de Midi-Pyrénées (ARPE) en partenariat avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), est de vous permettre de connaître la réglementation environnementale appliquée aux refuges, les impacts sur l'environnement et de permettre la réalisation d'un rapide diagnostic (Ecocartes®).

Il permet d'aborder les différents domaines de l'environnement : alimentation en eau, assainissement, déchets, énergie, sécurité, insertion paysagère et rapports aux écosystèmes .

Chacun des thèmes intègre :

- Le point réglementaire auquel est associé une liste des textes de références,
- L'état des lieux des techniques et modes de gestion en refuge,
- Le récapitulatif des actions éco-responsables ou de techniques novatrices,
- Les cartes types disponibles en annexe pour vous faciliter le recueil des données pour constituer vos Ecocartes®.

Ce guide s'inscrit dans la continuité du Plan de Référence de la Haute Montagne et de ses refuges, coordonné par le Commissariat à l'Aménagement des Pyrénées avec les trois Régions du Massif des Pyrénées (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées) et ODIT France. Le volet environnement en a été confié à l'Agence Régionale Pour l'Environnement de Midi-Pyrénées, suite à un premier travail engagé par le Conseil général des Hautes-Pyrénées avec l'aide technique de Hautes-Pyrénées-Tourisme-Environnement.



Refuge des Sarradets

■ OBJECTIFS ET DÉFINITION

■ 1. LES OBJECTIFS DU GUIDE

❖ 1. 1. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'objectif de ce guide est d'aider les propriétaires, gestionnaires et gardiens de refuges à mieux identifier les enjeux environnementaux liés à un refuge de montagne, les impacts du refuge sur son environnement, ainsi que les moyens d'une bonne gestion environnementale du refuge :

- Réduire la consommation de ressources (minimiser la consommation d'énergie, de matériaux, d'eau),
- Réduire l'impact sur l'environnement (minimiser la production de déchets, d'eau usée, favoriser l'utilisation de ressources renouvelables),
- Améliorer la qualité environnementale des services offerts dans le refuge (garantir des services de « qualité » aux usagers dans le respect de l'environnement),
- Valoriser le travail du gardien,
- Sensibiliser les propriétaires, les gestionnaires et les gardiens à la démarche environnementale, tant sur les investissements que sur le fonctionnement du refuge.

Ce guide propose une méthodologie simplifiée et adaptée de gestion environnementale du refuge, basée sur l'outil Ecocartes®. Cet outil permet de réaliser simplement un diagnostic environnemental du refuge, puis d'effectuer un suivi régulier pour une véritable efficacité.

1. 2. DE L'IMPORTANCE DE CLARIFIER LES RESPONSABILITÉS

La première étape dans la mise en place d'une gestion environnementale durable du refuge est de définir les responsabilités de chacun. Dans les refuges, il n'existe pas de «partage-type» des responsabilités entre les différents partenaires. Les contrats qui lient les propriétaires, les gestionnaires et les gardiens étant différents d'un établissement à un autre. Chaque refuge constitue une situation particulière, il faut donc définir les responsabilités au cas par cas. En général, le propriétaire est le décideur pour les investissements, le gardien est responsable de la gestion quotidienne et de l'entretien courant des équipements.

■ 2. LE REFUGE : DÉFINITION ET SPÉCIFICITÉS

2. 1. DÉFINITION

Un refuge de montagne a pour vocation essentielle l'accueil pour une nuit (rarement plus) des randonneurs et des alpinistes, soit comme halte entre la vallée et les sommets, soit comme étape au cours d'un circuit ou d'une traversée, soit, comme on le constate de plus en plus, comme but de la randonnée. Son accès se fait à pied pendant une grande partie de l'année. Il a plusieurs fonctions : Une mission de service public (sécurité des randonneurs, déclenchement des secours), de «gardiennage du site» (accueil, informations des pratiquants), enfin de prestation commerciale (hébergement, restauration).

La localisation en altitude et la difficulté d'accès, donc l'isolement caractérisent le refuge, engendrant des difficultés d'approvisionnement, de fonctionnement des équipements (alimentation en eau, assainissement, énergie), de travaux, de sujétions particulières pour les gardiens et leur personnel. A cette particularité s'ajoute le constat que les conditions climatiques sont plus difficiles et que les refuges ne sont pas tous occupés en continu.

2. 2. TYPOLOGIE DES REFUGES

Il existe trois catégories de refuges en montagne (hormis les cabanes et les abris) :

- Les refuges gardés une partie de l'année (concernés par ce guide) : environ 2 heures de marche pour y accéder, capacité de couchage entre 20 et 120 places, service de restauration proposé.
- Les chalets-refuges (également concernés par ce guide) : certains sont accessibles au moins une partie de l'année en voiture, uniquement par le gardien et/ou les usagers, davantage assimilable à une hôtellerie classique de montagne.
- Les refuges non-gardés : de petite taille, de 10 à 20 places, isolés, peu fréquentés, donc sans besoin de gardiennage permanent.

Cette typologie est essentiellement basée sur la difficulté d'accès au refuge, la première sélection des usagers étant la durée et la difficulté d'accès : à pied, en ski de randonnée ou en raquette, en voiture selon autorisations (uniquement en été).

❖ 2. 3. FRÉQUENTATION DES REFUGES

Les refuges et les chalets-refuges pyrénéens français ont totalisé 101 300 nuitées en 2004. Le refuge de Marcadau-Wallon est le plus fréquenté avec 7 800 nuitées pour 118 couchages, et la plus petite fréquentation est celle du refuge de Venasque avec 600 nuitées pour 14 couchages. La fréquentation moyenne annuelle est de 2355 nuitées par refuge du massif pyrénéen français. On constate des écarts importants selon les refuges, du fait de leurs situations géographiques (accès, isolement, altitude), et de leur capacité d'accueil. La fréquentation des refuges varie également d'une année à l'autre, et selon les aléas météorologiques.

❖ 2. 4. INSTALLATIONS TECHNIQUES D'UN REFUGE GARDÉ

De nombreux éléments techniques se côtoient et se combinent au sein d'un refuge de montagne, assurant ainsi son bon fonctionnement : l'alimentation en eau, l'assainissement, la production d'énergie, la gestion des déchets, la sécurité du bâtiment, l'hébergement, les télécommunications, les modes d'approvisionnement et d'évacuation.



Exemple :

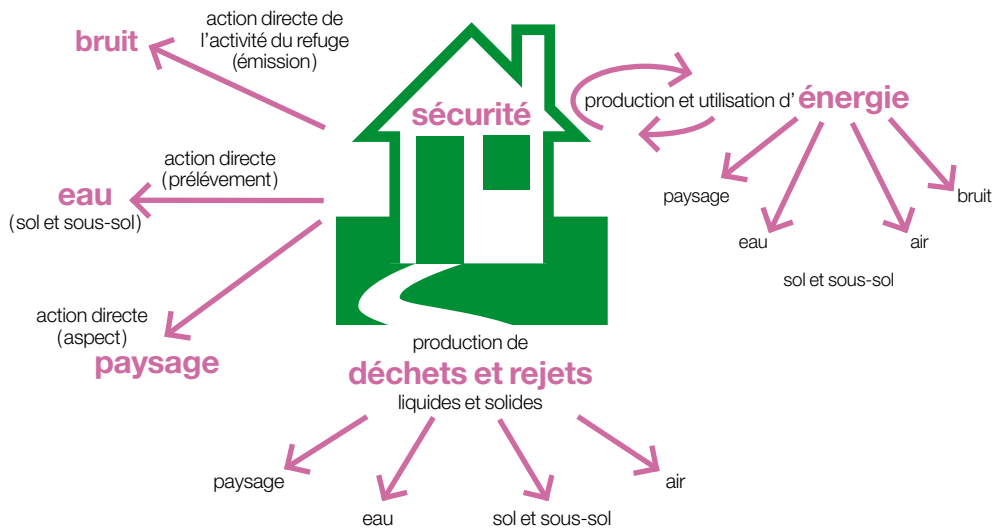
Larribet (Hautes-Pyrénées)

62 Places de couchage (*Données ARPE*)

2000 Nuitées en 2003 (*Données ARPE*)

500 Personnes par jour au départ du parking du Tech en moyenne pour l'été

2003. (*Données DIACT : Enquête Massif*)



Source : Base de données « Refuge » - ARPE Midi-Pyrénées



SOURCES RÉGLEMENTAIRES :

Code du Tourisme, article L326-1 : «Un refuge est un établissement recevant du public, en site isolé de montagne, gardé ou non gardé. Ses caractéristiques sont définies par décret (en attente)».

Arrêté ministériel du 10 novembre 1994, portant approbation de dispositions modifiant et complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public : REF (refuges de montagne) : «Pour l'application du présent règlement, on appelle refuge un établissement de montagne non accessible aux engins des sapeurs-pompiers pendant au moins une partie de l'année, gardé ou non, pouvant offrir l'hébergement à des personnes de passage dans des conditions différentes de l'hôtellerie classique (type O et OA)».

INSEE : « Refuge de montagne : bâtiment ou abri en dur, non accessible par la route, gardé ou non, avec ou sans restauration, situé en altitude et destiné à héberger des alpinistes ou des randonneurs ».